PROJET D'APPUI À LA FILIÈRE SEMENCIÈRE DU RWANDA (AFSR)

RWA0402711

RAPPORT ANNUEL

2007

JANVIER 2008

Table des matières

1 Fiche projet 5

2 situation ACTUELLE EN BREF 6

3 Bilan de la planification des activités 7

3.1 Aperçu des activités 7

3.2 Analyse de la planification des activités 11

4 Bilan des finances 12

4.1 Aperçu des dépenses par rapport au planning financier 12

4.2 Analyse du planning financier 13

5 Suivi des indicateurs 14

5.1 Objectif spécifique 14

5.2 Résultats 14

5.3 Évolution des indicateurs (graphique) 17

6 Appréciation des critères de suivi 18

6.1 Efficience 18

6.2 Efficacité 19

6.3 Durabilité 22

7 Mesures et recommandations 25

7.1 Synthèse des critères d'appréciation 25

7.2 Recommandations 25

8 NouveAU planNING (année n+1) (Max. 4 pages) 28

8.1 Planning des activités de l'année N+1 28

8.2 Planning financier de l'année N+1 33

9 Conclusions 35

9.1 Activités et Finances 35

9.2 Critères de suivi 35

9.2.1 Efficience 35

9.2.2 Efficacité 35

9.2.3 Durabilité 35

9.3 Avis de la SMCL sur les recommandations 36

9.3.1 Recommandations relatives au planning des activités 36

9.3.2 Recommandations relatives au planning financier 36

9.3.3 Recommandations relatives au Cadre logique 36

9.3.4 Autres recommandations 36

1 FICHE PROJET

Données générales

Pays : Rwanda
Titre : Appui à la Filière Semencière du Rwanda (AFSR)
Bailleur : DGD : Direction Générale de la Coopération au Développement
Code bailleur : 3002176
Article : art. 5
Allocation de base : bilatérale directe [BA54105402]
Contrat de gestion : contrat de gestion 2
Secteur : 311150 – Produits à usage agricole
Courriel : afsr.imbutonziza@yahoo.fr

Description

Le projet doit lever les contraintes majeures qui pèsent sur le développement de la filière semencière et contribuer durablement à rendre plus accessibles les semences certifiées à la grande majorité des agriculteurs. Bien sûr, le projet à lui seul ne peut résoudre l'ensemble des problèmes qui pèsent aujourd'hui sur le développement de l'agriculture au Rwanda, notamment la faiblesse des revenus que procurent les activités agricoles et l'insécurité alimentaire. Cependant, il contribue, à côté des actions entreprises par le gouvernement rwandais pour assurer le développement de l'agriculture et son intégration au marché, à l'amélioration des conditions de production d'un grand nombre d'agriculteurs et à la lutte contre la pauvreté, ce qui reste l'objectif majeur du gouvernement rwandais. Le projet AFSR a la volonté de promouvoir l'émergence d'une filière semencière professionnalisée avec un accent particulier sur le rôle du secteur privé dans les actions de production, de commercialisation et de distribution des semences et ce au travers notamment du renforcement des capacités des acteurs à assumer leur rôle et leurs responsabilités au sein de la filière.

Objectifs

- **Objectif principal** : L'intensification de l'agriculture et l'amélioration de la sécurité alimentaire conduisent à la réduction de la pauvreté.
- **Objectif spécifiqu**e : Des semences de qualité, adaptées aux conditions agro-bio-climatiques locales, sont produites en quantité adéquate et sont accessibles aux agriculteurs.

Finances

Budget Régie :	2.021.655 €
Budget Cogestion :	4.712.149 €
Budget Total :	**6.733.804 €**

Chronologie

Phase :	EXE				
Début est. :	17/06/2004	Durée est. :		Fin est. :	18/05/2009
Début C.S. :	18/05/2004	Durée C.S. :	60 mois	Fin C.S. :	18/05/2009

2 SITUATION ACTUELLE EN BREF

Depuis janvier 2006, le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales (MINAGRI) a opéré une restructuration de ces organes conduisant à la mise sur pied de trois agences dont le RADA, l'Agence Rwandaise de Développement de l'Agriculture (Rwanda Agricultural Development Authority) dont l'objectif global est la professionnalisation de l'agriculture. Le RADA est composée de plusieurs services dont l'Unité de Développement des Semences (UDS)

Le projet AFSR est basé au sein de l'UDS dans les bâtiments du RADA à Rubilizi (Kigali) et mène l'ensemble de ses activités en étroite collaboration avec les responsables de l'Unité. Le directeur d'intervention du projet est également le responsable de l'UDS du RADA.

Le projet AFSR s'inscrit parfaitement dans les textes qui définissent au travers des différents documents stratégiques la voie à suivre par le pays en matière de développement.

Cette année a vu le Rwanda mettre en œuvre un grand programme d'intensification de l'agriculture (« Green revolution ») pour lequel peu d'informations formelles sont disponibles. D'importantes activités en matière de terrassement radical, planification des cultures et appui à l'approvisionnement en semences et intrants ont été menés dans certains districts. L'appui à l'acquisition de semences a, dans une certaine mesure, influencé les résultats obtenus en matière de commercialisation des semences de maïs par le secteur privé semencier suite aux faiblesses rencontrées en matière de communication qui ont conduit une partie des producteurs de districts non partenaires de l'action menée par le MINAGRI à attendre en vain un approvisionnement en semences de qualité. Ces derniers n'ont alors pas été s'approvisionner auprès des producteurs privés qui pour certains restent avec des stocks invendus en fin d'année 2007.

En ce qui concerne la gestion administrative du projet, cette année a été mise en œuvre en l'absence d'un comptable dix mois sur douze. Ce dernier a été accidenté en début d'année l'empêchant de travailler jusqu'en mai. Quelques semaines après sa reprise du travail, il a été écarté de l'équipe suite à une tentative de détournement de fonds et une perte de confiance de la part de la direction du projet. Aucun recrutement n'a pu être opéré dans la seconde moitié de 2007, le dossier de l'agent écarté n'étant pas finalisé.

Un appel d'offre a été lancé pour le recrutement d'un nouvel agent A0 qui sera en charge des activités de suivi-appui-conseil du cadre de concertation des acteurs de la filière semencière que le projet appuie. Il a en effet été mis en évidence le manque de personnel qualifié au sein du projet et par conséquent les difficultés rencontrées pour exercer un appui efficace à la principale organisation rwandaise en matière semencière.

3 BILAN DE LA PLANIFICATION DES ACTIVITES

3.1 Aperçu des activités

Activités		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Remarques
Appuyer l'organisation des différentes sessions du cadre de concertation	P													
	R													
Intégrer les différents niveaux de concertation dans un cadre formel d'organisation de l'interprofession semencière	P													
	R													
Faire élaborer chaque année des propositions d'appui au secteur privé semencier	P													Activité non réalisée
	R													
Apporter un appui à la diffusion des fiches techniques de production semencière	P													Retard dans l'élaboration des fiches
	R													
Appuyer la mise en place du système de gestion de l'information (SGI)	P													Défaut de prestataires expérimentés
	R													
Contribuer au suivi et à l'amélioration de la mise en œuvre du système d'information (backstopping)	P													Activité non réalisée (retard mise en place SGI)
	R													
Concevoir et appuyer la diffusion d'une lettre d'information sur la filière semencière (4 numéros)	P													Trois numéros édités et diffusés
	R													
Contribuer à la mise en place d'un système d'homologation des variétés : élaboration du catalogue national des variétés	P													Activité toujours en cours
	R													
Réaliser une étude relative à l'élaboration	P													Activité non réalisée

Activités		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Remarques
d'un Plan d'Action Semencier	R													
Appuyer le renforcement de la qualité des services et prestations à délivrer aux producteurs privés de semences (formation de formateurs)	P													Retard de livraison des modules de formation
	R													
Mettre en œuvre le programme d'appui aux producteurs privés de semences sur base des prestations et services identifiés (formations techniques)	P													Retard de livraison des modules de formation
	R													
Acquisition d'un camion pour le RADA	P													
	R													
Construction d'un hangar de stockage au RADA	P													Activité reportée (cahier des charges livré avec retard)
	R													
Organiser des ateliers de réflexion sur l'accessibilité aux semences (sécurité alimentaire)	P													
	R													
Identifier et formuler des actions favorisant la sécurité alimentaire des populations vulnérables	P													Activité non réalisée
	R													
Mettre en place les instruments techniques de renforcement de l'accès au crédit (élaboration des dossiers de financement)	P													
	R													
Mettre en place les instruments financiers de renforcement de l'accès au crédit : ligne de crédit	P													Activité planifiée en 2006
	R													
Mettre en place un système de suivi des producteurs ayant bénéficié des crédits de campagne et d'investissement	P													Activité mise en œuvre après la réalisation des sessions de formation
	R													
Mettre en œuvre un cadre conventionnel	P													Montant convention

Activités		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Remarques
pour le financement des activités de production du RADA durant la phase de transition	R													année 2007 : 310 millions FRw Montant octroyé : 218 millions FRw
Doter l'ISAR d'un fonds de roulement pour la production de semences de souche	P													Importants retards de rapportage financier
	R													
Construction du bâtiment banque de gènes de l'ISAR à Rubona	P													Activité reportée (cahier des charges livré avec retard)
	R													
Mettre en œuvre un plan de formation du personnel de l'ISAR concerné par les activités d'appui du projet	P													Trois chercheurs formés et gradés MSc ; un chercheur poursuit le programme
	R													
Elaborer les manuels de procédure pour l'appui à la promotion de la qualité	P													Activité toujours en cours
	R													
Recruter et former le personnel en charge de la promotion de la qualité	P													Recrutement non planifié et remplacement d'un agent démissionnaire
	R													
Equiper et faire fonctionner les Cellules Régionales de Promotion de la Qualité des Semences	P													
	R													
Assurer le suivi du système et évaluer son impact sur la qualité des semences et plants	P													Activité non réalisée
	R													
Construction du nouveau laboratoire national du contrôle de la qualité des semences	P													Activité reportée (cahier des charges livré avec retard)
	R													
Elaboration du document de Politique	P													Activité planifiée en

Activités		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Remarques
Nationale Semencière	R													2006
Evaluation à mi-parcours	P													
	R													

P = prévisions : R = réalisations

3.2 Analyse de la planification des activités

Cette année a vu la mise en œuvre d'une grande partie des activités planifiées notamment dans le cadre du renforcement des capacités des producteurs privés (notamment dans les domaines des techniques culturales appropriées et de l'accès et de la gestion des crédits) ainsi que des activités de suivi-appui-conseil.

Des activités ont pu être menées à bien tout en connaissant un retard important de mise en œuvre. C'est le cas notamment de la mise en place du système de gestion de l'information de la filière semencière du Rwanda. Les deux premiers appels d'offres nationaux n'ont pas permis d'identifier un prestataire suffisamment expérimenté dans le domaine afin de mener à bien la prestation voulue par le projet. Un AO international a donc été nécessaire ce qui a retardé la mise en œuvre de l'activité. Toutefois, cette dernière a pu être réalisée dans la seconde moitié de 2007 et a permis d'obtenir des résultats à la hauteur des attentes.

Il en est de même pour l'édition et la diffusion des supports pédagogiques en matière des techniques de production de semences appropriées. Un important retard a été enregistré suite aux retards accumulés lors de l'élaboration des fiches techniques et de leur traduction. Cependant les supports sont en cours d'édition et seront diffusés dans les premières semaines de l'année 2008..

Certaines activités planifiées pour 2007 n'ont pu être menées à bien. Il s'agit tout d'abord de l'ensemble des constructions prévues (laboratoire national semencier, hangar de stockage et banque de gènes) suite à d'importants retards d'élaboration du cahier des charges pour l'ensemble des constructions et de traduction de la version française en anglais pour la construction du hangar et du laboratoire. En ce qui concerne la construction de la banque de gènes de l'ISAR, le retard est également dû à un dépassement budgétaire de la proposition architecturale qui a entraîné de longues négociations avec le bénéficiaire ainsi que la recherche d'autres financements afin de permettre la réalisation d'une construction aussi proche que possible de la proposition. Les différents dossiers sont en voie d'être publiés (appel d'offres). Cependant, le temps de construction prévisionnel pour le bâtiment banque de gènes étant de 12 mois, la fin théorique des travaux sera proche de la clôture du projet (mai 2009).

D'autres travaux n'ont pu être réalisés faute de prestataires expérimentés disponibles. Le projet AFSR travaille dans un secteur pointu pour lequel peu d'expertise est disponible au Rwanda. Cela explique également que certaines activités entamées tôt dans l'année ne sont pas encore clôturées. A cette dernière remarque, il faut également ajouter, dans certains cas, le peu d'intérêt affiché par certains partenaires dans la finalisation des documents proposés par les consultants. Enfin, en ce qui concerne l'élaboration du Plan d'Action Semencier (PAS), le retard est dû au retard de finalisation du document de Politique Nationale Semencière, préalable à la réalisation de la mission d'élaboration du PAS.

4 BILAN DES FINANCES

4.1 Aperçu des dépenses par rapport au planning financier

Résultats	Mode de gestion	Budget total	Dépenses 2005/2006	Montant planifiés pour 2007	Dépenses					Taux de dépenses	Solde budgétaire
					Q1-2007	Q2-2007	Q3-2007	Q4-2007	Total 2007		
RA 1: Cadre de concertation opérationnel	Cogestion	641 940	115 524	60 464	9 850	21 880	19 418	12 233	63 381	105%	463 034
RA 2: Système d'information opérationnel	Cogestion	114 190	26 615	61 667	263	1 441	1 197	2 729	5 629	9%	81 946
RA 3: Cadre législatif et réglementaire mis en œuvre	Cogestion	85 608	2 490	43 056	2 367	129	3 129	51	5 676	13%	77 442
RA 4: Secteur privé semencier assure la production de semences de qualité	Cogestion	629 507	110 502	162 587	1 620	16 613	4 796	37 972	61 002	38%	458 003
RA 5: Améliorer la sécurité alimentaire	Cogestion	264 648	9 767	33 194	39 776	6 125	324		46 225	139%	208 655
RA 6: Des instruments financiers adaptés sont opérationnels	Cogestion	1 250 077	515 504	209 722	424	136 694	15 409	425 916	578 443	276%	156 131
RA 7: Appui de l'ISAR (souches et ress. phyto)	Cogestion	955 133	125 778	308 002	26 387	26 943	5 784	21 847	80 961	26%	748 394
RA 8: Promotion de la qualité des semences	Cogestion	597 139	37 598	219 354	5 294	3 748	10 527	15 066	34 636	16%	524 905
RA 9: Moyens généraux	Cogestion	173 907	42 169	33 740	10 616	9 866	8 225	23 032	51 739	153%	79 999
RA 10: Moyens généraux	Régie	2 021 655	400 396	228 111	57 447	66 290	78 340	114 645	316 721	139%	1 304 538
TOTAL		**6 733 804**	**1 386 342**	**1 359 897**	**154 044**	**289 728**	**147 150**	**653 494**	**1 244 416**	**92%**	**4 103 046**

4.2 Analyse du planning financier

De manière globale, la planification financière a été respectée (92 % de décaissements par rapport à la planification). Cependant, il faut remarquer que les taux de décaissement par « Résultats attendus » ont peu respecté les montants planifiés :

a) R.A. 2 : 9%

Ce faible taux est expliqué par l'annulation de la mission nationale de mise en place du système de gestion de l'information de la filière semencière et son remplacement par une mission internationale qui a été imputée sur une ligne en régie (moyens généraux en régie) car le montant était trop élevé pour l'imputer sur la ligne en cogestion.

b) R.A. 3 : 13%

Le retard quant à la réalisation du catalogue national des variétés cultivées au Rwanda (mission en cours) entraîne un report des paiements des différentes tranches prévues. Le report de la réalisation de la mission d'élaboration du Plan d'Action Semencier est également à l'origine de l'écart enregistré.

c) R.A. 4 : 38%

Le faible pourcentage de dépenses par rapport à la planification s'explique par le report de la construction du hangar de stockage.

d) R.A. 5 : 139%

Cet important taux de décaissement est expliqué par l'appui non totalement planifié des producteurs privés semenciers pour l'acquisition des intrants nécessaires à la mise en œuvre lors des saison 07A et 07B. En effet, pour ces deux premières campagnes de production par le secteur privé aucune action en vue de faciliter l'accès au crédit n'avait encore été menée et/ou conclue par le projet ; ce dernier s'est vu obliger d'acheter des semences et engrais minéraux afin de les livrer aux producteurs privés pour ne pas compromettre ces deux premières saisons de production.

e) R.A. 6 : 276%

Ouverture de la ligne de crédit non planifiée lors de l'élaboration du planning financier 2007 car l'ouverture de la ligne était prévue pour le dernier trimestre de 2006.

f) R.A. 7 : 26%

Le faible pourcentage de dépenses par rapport à la planification s'explique par le report de la construction du bâtiment banque de gènes.

g) R.A. 8 : 16%

Le faible pourcentage de dépenses par rapport à la planification s'explique par le report de la construction du nouveau laboratoire d'analyse de la qualité des semences.

h) R.A. 9 : 153%

L'augmentation des dépenses par rapport aux prévisions s'explique par la création de la ligne budgétaire TVA au niveau de laquelle ont été enregistrés à partir du second trimestre 2007 l'ensemble des dépenses à récupérer de TVA en cogestion. Cette ligne ne fait pas l'objet d'une prévision de dépenses.

i) R.A. 10 : 139%

L'écart est expliqué par la prise en charge par la régie de la mission internationale de mise en place du système de gestion de l'information.

5 SUIVI DES INDICATEURS

5.1 Objectif spécifique

Indicateur de base (2006) : champs plantés avec des semences sélectionnées = **1.4%**

Valeur de l'indicateur en décembre 2007 : **3,2%** (*ce taux n'inclut que les principales cultures vivrières : maïs, blé, riz, haricot, soja et pomme de terre*) / taux calculé par rapport à la demande solvanle

Valeur de l'indicateur attendue pour la fin du projet (DTF) : **10%**

Ce résultat montre une amélioration du taux de couverture, certes encore très faible et fort éloigné de l'indicateur prévu dans le DTF, mais qui met en évidence la part croissante prise par le secteur privé semencier dans l'activité de production, de commercialisation et distribution de semences de qualité. Cette part était proche de 0% lors du démarrage du projet ; depuis lors seule la production de semences commerciales prise en charge par le secteur privé a significativement augmenté (semences de base : production limitée par les surfaces disponibles, semences de souche : quantité produite très faible par rapport aux productions totales semencières nationales).

5.2 Résultats

Résultats	IOV	Valeur attendue fin projet	Valeur fin 2007	Remarques	Taux
Un cadre de concertation/colla-boration de l'ensemble des acteurs de la filière est opérationnel	Mise en place d'un cadre de concertation	Un cadre de concertation en place au niveau national et régional	Cadre de concertation mis en place	En cours d'obtention de la personnalité juridique	100%
	Fréquence de réunion tenue par les différents cadres de concertation.	Deux réunions par an pour le cadre national. Trois réunions par an pour les organes régionaux.	14 réunions par an	Comités exécutifs et assemblées générales régionaux et nationaux	> 100%
	Taux de participation des membres	75% des membres participent régulièrement aux réunions	110%	Taux de participation basé sur les invitations / pas encore un syst. de cotisation effectif	110%
Un système d'information au sein de la filière est opérationnel	Une base de données sur la production semencière et la demande solvable est constituée	Une base de données est mise en place et est régulièrement alimentée et exploitée.	La base de données est mise en place	La base de données n'est pas encore diffusée, elle n'a donc pas encore fait l'object d'une mise à jour	75%

Résultats	IOV	Valeur attendue fin projet	Valeur fin 2007	Remarques	Taux
	Edition et régularité de diffusion de la lettre d'information sur les semences	Une lettre d'information sur les semences et plants est éditée et diffusée régulièrement	Lettre d'information trimestrielle existante ; édition de 4 numéros		100%
Un cadre législatif et réglementaire est mis en œuvre et est connu tant au sein qu'à l'extérieur de la filière	Les Arrêtés d'Application de la loi semencière sont promulgués	Les arrêtés d'application ont été préparés et promulgués.	Pas de promulgation d'arrêtés d'application	Des arrêtés sont prêts mais ne peuvent être promulgués qu'après l'élaboration de certains documents de référence	20% (doc. de référence en cours d'élabo-ration)
	Les Arrêtés d'Application font l'objet de brochures de vulgarisation	Au moins chaque acteur dispose d'une brochure contenant la loi et des arrêtés d'application	Pas de brochures	Chaque acteur dispose d'une copie de la loi semencière	0%
	Une procédure du suivi de l'application des Arrêtés est mise en œuvre	Deux inspecteurs de semences par province/région sont en place et assurent le suivi	Des inspecteurs basés à Kigali sont en fonction	Les agents de promotion de la qualité (APQ) sensibilisent les acteurs à la législation	50%
Le secteur privé semencier assure en quantité et en qualité la production de semences de base et commerciales, et assume de façon durable les fonctions de distribution/com-mercialisation et de promotion des semences	Le nombre d'espèces où le secteur privé contribue à la production de semences et plants certifiés augmente	Le secteur privé multiplie les semences commerciales de toutes les cultures vivrières prioritaires.	Toutes les cultures vivrières prioritaires sont prises en charge par le secteur privé	Certaines cultures sont marginalisées suite à leur faible rentabilité	75% (margina-lisation)
	La production de semences et plants certifiés par le secteur privé augmente pour chaque espèce	Les quantités de semences commerciales produites par le privé augmentent	Production année 2007 : 2763 tonnes	Année 2006 : 513 tonnes Difficulté de fixer un résultat à atteindre	

Résultats	IOV	Valeur attendue fin projet	Valeur fin 2007	Remarques	Taux
	La quantité de semences distribuées et commercia-lisées par le secteur privé augmente pour chaque espèce	Toute la production de semences de qualité du secteur privé en fin de projet est commercialisée.		Certaines difficultés rencontrées dans l'écoulement du maïs en saison 07B	
	Le nombre de producteurs privés de semences pouvant assurer la production de semences de base augmente	Début des activités de production de semences de base	Pas de producteurs privés agréés pour les semences de base	L'accent est mis sur la production de semences commerciales, ces dernières faisant cruellement défaut dans le pays	0%
Des actions contribuant à améliorer la sécurité alimentaire sont menées	Les chiffres de vente de semences vivrières augmentent			Valeur évaluée dans sa totalité actuellement	
Des modalités de financement du secteur privé semencier par le secteur bancaire existent et répondent aux besoins spécifiques de la filière	Nombre de dossiers financés	Au moins 50% des producteurs concernés sont financés au travers d'un crédit	Aucun dossier présenté par des producteurs appuyés financé	Importants problèmes d'accessibilité au crédit pour les OP et les promoteurs privés	0%
	Volume de crédits octroyés			Certains crédits octroyés à des producteurs privés suite à leurs propres démarches	0%
	Taux de rembourse-ment			Pas de crédit octroyé	
La gestion des ressources phytogénétiques et l'organisation de la production des semences de souche de qualité sont organisées au	Quantité de semences de souche produites par rapport à la demande	Répondre aux besoins pour les principales cultures vivrières	2%	Taux faible dû aux résultats enregistrés pour la pomme de terre ; pour les autres cultures, le taux est d'au moins 50% sauf blé 26%	2%

Résultats	IOV	Valeur attendue fin projet	Valeur fin 2007	Remarques	Taux
sein de l'ISAR de façon à mieux répondre à la demande de la filière semencière	Nombre de dossiers signalétiques et de fiches d'identités constitués	Toutes les variétés en diffusion disposent d'une fiche d'identité	0%	Fiches d'identité variétale en cours d'élaboration ou de mise à jour pour celles existantes	0%
Une politique de promotion de la qualité des semences commerciales est mise en œuvre par le SNS de façon décentralisée	Evolution de la qualité des semences produites par le secteur privé			Pas de statistiques actuellement disponibles	

5.3 Évolution des indicateurs (graphique)

6 APPRECIATION DES CRITERES DE SUIVI

6.1 Efficience

Renforcement du cadre institutionnel et organisationnel de la filière

Cadre de concertation

L'appréciation de l'efficience d'une intervention de ce type est forcément subjective. Néanmoins compte tenu des enjeux dans une phase de démarrage tant au niveau de l'organisation des producteurs qu'au niveau de la planification des activités de la filière, les coûts ne paraissent pas trop élevés.

Système d'information

Système élaboré mais non fonctionnel à ce jour, les dépenses concernent exclusivement le coût des études de conception et de mise en œuvre. Le retard enregistré est lié au manque d'expertise locale, ce problème ayant été résolu par la réalisation d'un appel d'offres international.

Renforcement de la production de semences par le secteur privé et contribution à la sécurité alimentaire

Production par secteur privé

La majeure partie du budget investi (75%) concerne l'achat de trois camions pour le transport de semences et l'élaboration du dossier de construction d'un hangar de stockage au bénéfice de l'Unité de semences du RADA.

L'appui au renforcement des capacités des producteurs privés est encore faible, principalement par manque de disponibilité de prestataires de services expérimentés (notamment pour l'élaboration des modules de formation, la formation de formateurs). Des actions de formation technique sont menées en collaboration directe avec les partenaires (organisations paysannes et encadreurs) qui jouent le rôle de formateur.

Facilitation de l'accès aux services et systèmes de financement

Convention de financement RADA / AFSR. L'efficience de la production de semences de base et commerciales par le RADA est faible si on compare les fonds mis à sa disposition dans le cadre de la convention RADA/AFSR (fonds destinés à couvrir les coûts en relation directe avec la production de semences et de plants: coûts de main d'œuvre, achat d'intrants et de consommables, coûts des opérations culturales et de récolte, coûts des opérations de traitement et de conditionnement, coûts des transports, charges liées au stockage et à la vente des semences) et l'état du compte de recettes approvisionné par le produit de la vente des semences.

Pour affiner cette analyse de l'efficience, il s'agira de préciser/confirmer les coûts de production/commercialisation au niveau de stations du RADA.

A noter aussi que le DTF du projet prévoit l'arrêt du financement de la production de semences par le RADA après trois années en faisant le postulat d'une prise en charge graduelle de cette activité par le secteur privé. Il est d'ores et déjà acquis que la prise en charge par le secteur privé de la production de semences de qualité ne sera pas aussi rapide que celle prévue. Le principe de régression des superficies emblavées sur les stations du RADA et des productions qui en résultent ne pourra pas être appliqué aussi rapidement que prévu. Il en résulte que le projet poursuivra jusqu'en fin de quatrième année le financement des activités de production par le RADA.

Qualité des semences à l'amont et à l'aval de la filière

Gestion des ressources phytogénétiques et organisation de la production des semences de souche

L'efficience de la production de semences de souche par l'ISAR est faible si on compare le prix de cession des semences de souche (1000 FRW/kg) aux coûts de production, qui selon les responsables de l'ISAR seraient compris entre 1500 et 3000 FRW/kg. Ces coûts de production devraient toutefois être précisés, en indiquant clairement les coûts pris en considération.

Il serait probablement possible de réduire les coûts de production grâce à des économies d'échelle en regroupant les programmes de multiplication dans un site, voire deux tout au plus.

Les aléas climatiques constituent également un handicap pour la production des semences de souche. Pour plus d'efficience, il est recommandé de mettre en place un système d'irrigation dans les principales stations de production.

Promotion de la qualité des semences commerciales

Seulement 12% du budget affecté aux actions de promotion de la qualité des semences ont été dépensés à ce jour. Seuls deux agents puis quatre depuis octobre 2007 sont opérationnels sur le terrain alors que six cellules régionales étaient prévues dans le DTF, ce qui explique en partie ce faible taux de décaissement. Ceci est le résultat d'un choix délibéré du projet suite au faible nombre de producteurs privés semenciers recensés en début du projet ; l'augmentation du nombre d'agents a suivi l'évolution du nombre de producteurs semenciers agréés.

De plus, d'importants retards ont été enregistrés quant à la réalisation du nouveau laboratoire national semencier (gros poste budgétaire). Le dossier d'appel d'offres est actuellement publié (construction prévue en 2008).

Par ailleurs, afin d'accroître l'efficience du projet un certain nombre d'études prévues n'ont pas été réalisées tel que programmé dans le DTF, les activités y relatives ont été exécutées par l'équipe du projet.

6.2 Efficacité

Renforcement du cadre institutionnel et organisationnel de la filière

Cadre de concertation

Des représentants locaux ont été élus et des rencontres sont organisées régulièrement en vue de mieux planifier les activités de la filière, d'en améliorer sa coordination et le partenariat entre ses membres et de faciliter le transfert de l'information. On note déjà des résultats tangibles : circulation de l'information, fixation du prix des semences produites par les privés, formalisation de l'association, ….

Mais avec un peu plus d'un an de mise en œuvre, il faut bien constater que le cadre de concertation reste encore très dépendant de l'appui technique et logistique du projet et que l'objectif de désengagement de l'Etat de la filière au profit d'une interprofession reste très éloigné.

L'efficacité du cadre de concertation est fortement tributaire de la capacité de ses membres à s'approprier tous ses enjeux, de la pleine mesure qu'ils auront de leurs responsabilités et leurs capacités à les assumer.

Cadre législatif et réglementaire

Les arrêtés d'application de la loi semencière (Loi n° 14/2003) portant sur la production, le contrôle de qualité et la commercialisation des semences végétales ne sont toujours pas promulgués. Deux raisons majeures sont à l'origine de ce retard en matière de finalisation et signature des arrêtés d'application de la loi semencière:

i) la restructuration du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales;

ii) l'absence de certains documents en support aux arrêtés d'application, dont le catalogue des variétés et le manuel de procédures en appui à la promotion de la qualité des semences.

Cependant, cette dernière étape est lente suite au manque d'expertise nationale dans les domaines concernés et à une certaine difficulté de collaboration avec l'ensemble des parties prenantes.

Renforcement de la production de semences par le secteur privé et contribution à la sécurité alimentaire

Production par secteur privé

Le secteur privé s'investit dans la production de semences de qualité avec l'appui du projet depuis trois saisons culturales et est resté, au cours des deux premières saisons, très dépendant du projet suite à la mise en œuvre d'actions permettant aux producteurs de se procurer les semences et engrais nécessaires à leurs productions (actions ponctuelles d'urgence dans un climat de déficit très important de semences et suite au retard des actions de facilitation de l'accès au crédit). Le projet n'a pas poursuivi cette action en troisième saison suite à la mise en œuvre des actions de facilitation de l'accès au crédit.

La principale critique formulée par le secteur privé semencier concerne la lenteur de mise en œuvre d'actions à son profit. Cette lenteur est liée à la démarche définie par le document technique et financier multipliant les études devant mener à la formulation d'actions. Suite aux réactions ainsi formulées, le projet a accéléré les procédures de mise en œuvre d'actions terrain (suivi-appui-conseil, formations, voyage d'échanges, crédit en nature, …). Des retards restent toujours à signaler dus principalement au manque de disponibilité de prestataires de services expérimentés (notamment pour l'élaboration des modules de formation, la formation de formateurs, la réalisation de mission d'appui).

A signaler que les producteurs privés s'attendaient à recevoir des subventions de la part du projet plutôt que de bénéficier des actions en vue de faciliter l'accès au crédit.

Actions sécurité alimentaire

L'action de production et de distribution des semences de qualité par le secteur public ou privé contribue sans nul doute à la sécurité alimentaire. Cependant, à l'exception de cette action globale et de l'appui direct du projet à l'approvisionnement en semences et engrais des producteurs privés semenciers, qui peut être considéré comme une contribution à l'amélioration de la sécurité alimentaire, même si ce ne sont pas les groupes vulnérables qui ont bénéficié de cet appui, peu d'actions spécifiques ont été effectivement mises en œuvre.

Ainsi seulement trois ateliers régionaux de réflexion ont été organisés pour identifier les actions à soutenir. Reste à formuler ces actions et mettre en œuvre les appuis nécessaires pour rendre ces actions opérationnelles.

Facilitation de l'accès aux services et systèmes de financement

Trois mécanismes de financement de la production de semences de base et certifiées sont mis en œuvre:

1° Convention de financement RADA / AFSR : convention pour le financement de la production de semences de base et commerciales. Après acceptation des planifications de

production, le projet finance ces activités en mettant à disposition du RADA les fonds nécessaires à la mise en œuvre de la saison, fonds qui sont entièrement gérés par le RADA. Le projet effectue un suivi technique et financier régulier afin de s'assurer des actions entreprises par rapport à celles planifiées. L'ouverture d'un compte recettes assure la constitution d'un fonds de roulement qui devra permettre la poursuite des activités à l'arrêt du financement des conventions par le projet.

On note la progression sensible des quantités produites depuis la campagne 2006 A.

2° Ligne de crédit au niveau du secteur bancaire

Après réalisation d'une étude relative au financement du secteur privé semencier dont le rapport final a été remis en juin 2006, de (trop) longues négociations avec les institutions bancaires ont abouti à la signature d'un protocole avec la BRD pour y loger une ligne de crédit de 316.901,41 € destinée au financement des activités des acteurs directs de la filière, à savoir des petites et moyennes entreprises, organisations paysannes, associations, groupements et coopératives oeuvrant dans le secteur semencier.

On note que selon ce protocole d'accord, les producteurs individuels non réunis en association n'auront pas accès à la ligne de crédit (la loi régissant le FOREDEM/BRD empêchant la prise en compte des producteurs privés), mais pourront être financés sur fonds propres de la BRD. Le choix de la BRD est justifié par les services offerts, surtout le taux d'intérêt appliqué, de loin plus intéressants que ceux proposés par les autres institutions financières.

Les résultats obtenus à ce jour (deux mois d'activités) ne sont guère encourageants puisqu'aucun dossier présenté par les producteurs privés n'a été accepté par la banque. Une évaluation de l'action sera effectuée début 2008 afin de trouver les solutions adéquates pour lever les contraintes rencontrées par les producteurs à l'accès au crédit.

3° Financement direct par le projet

L'importance vitale pour le Rwanda de disposer rapidement de quantités suffisantes de semences de qualité ainsi que les difficultés d'accès au crédit pour les producteurs privés semenciers ont conduit le projet à mettre en œuvre des actions non prévues afin de soutenir le secteur privé semencier dans la prise en charge des fonctions de production.

Afin de démarrer les campagnes de production, le projet a mis en oeuvre des actions ponctuelles "d'urgence" consistant en un appui direct à l'approvisionnement à crédit en semences et engrais des producteurs privés semenciers reconnus. Cette action s'est pratiquée pendant deux saisons en attendant que les mécanismes d'accès au crédit soient développés et mis en place. Cette action était justifiée afin de soutenir la production à un niveau indispensable.

En matière d'efficacité, les fonds mis à la disposition du RADA et le crédit direct en intrants (semences et engrais) alloués aux producteurs privés ont ainsi permis de soutenir la production de semences de base et commerciales à un niveau encore insuffisant pour couvrir la demande, mais jugé toutefois satisfaisant.

Qualité des semences à l'amont et à l'aval de la filière

Gestion des ressources phytogénétiques et organisation de la production des semences de souche

Avec l'appui du projet, l'ISAR a remis en place l'Unité de production de semences de souches ("Seed Unit"). C'est cette unité qui se charge, avec l'appui d'un assistant technique CTB, de la production des semences de souche nécessaires et dont la production était inexistante depuis plusieurs saisons. La convention ISAR-AFSR pour le financement de la production de semences de souche a permis la production de semences de souche.

On constate que les objectifs quantitatifs fixés au projet ont déjà été atteints pour certaines cultures (riz, blé, sorgho, haricot, soja), mais restent encore très éloignés pour la pomme de terre, dont la production de semences de souche nécessite un complément d'infrastructures (serres pour vitro-plants).

La construction de la banque de gènes et du laboratoire de contrôle semencier de Rubona a pris beaucoup de retard. La raison principale de ce retard est le coût de construction d'un bâtiment à deux niveaux, selon le souhait de l'ISAR, qui représente le double du budget prévu. Une solution a pu être trouvée (cahier des charges en cours d'obtention des non objections indispensables).

Promotion de la qualité des semences commerciales

Quatre agents de promotion de la qualité (APQ), recrutés par le projet, sont opérationnels pour couvrir l'entièreté du territoire national (passage de deux à quatre en octobre 2007).

En ce qui concerne le contrôle de qualité et la certification des semences, il faut signaler que le laboratoire de contrôle de qualité et de certification des semences du RADA ne dispose pas actuellement des moyens humains et matériels pour assumer sa mission. Le déséquilibre entre le volume d'activités imposé par le développement des activités de production de semences par les privés et la capacité de contrôle du laboratoire (staff réduit à deux inspectrices) est profond. Le dispositif opérationnel centralisé de contrôle au champ ne peut donc couvrir la dispersion géographique des producteurs semenciers. Deux inspecteurs intérimaires ont été recrutés pour pallier temporairement à ce déficit de personnel (recrutement en cours de nouveaux inspecteurs par le RADA). En outre, les tests pour la certification sont limités au contrôle de la pureté variétale et aux taux d'humidité et de germination (donc sans test phytopathologique).

6.3 Durabilité

Renforcement du cadre institutionnel et organisationnel de la filière

Cadre de concertation

Le cadre de concertation est actuellement une structure fragile (peu ou pas de ressources financières), en voie de reconnaissance officielle et peu visible (pas de bureau permanant). Sa pérennité devrait reposer sur le paiement effectif de cotisations par tous les acteurs de la filière, complété peut être par un prélèvement sur la production/commercialisation des semences. Un secrétariat permanent devrait être mis en place en 2008.

L'avenir du cadre de concertation dépendra donc de sa capacité à mobiliser des ressources financières pour assurer les missions qui lui sont dévolues. Il ne peut en tout cas pas dépendre d'un projet dont la vocation est de s'arrêter à plus ou moins court terme.

Système d'information

Le système d'information a été conçu de manière à ce qu'il soit léger. Il fait appel à l'installation de modules thématiques qui seront gérés par des services, institutions ou organisations en étroite corrélation avec l'objectif et le contenu du module en question.

Les informations seront diffusées au travers d'un réseau composé d'organisations paysannes ou d'ONG concernés par la filière semencière (réseau relais locaux).

Renforcement de la production de semences par le secteur privé et contribution à la sécurité alimentaire

Production par secteur privé

Le projet a procédé à la formation de formateurs pour les thèmes techniques (techniques appropriées de production de semences de qualité) et à la signature de protocole de collaboration pour la formation des producteurs semenciers.

Facilitation de l'accès aux services et systèmes de financement

L'écart important supposé entre le coût de production des semences par le RADA et le prix de vente des semences produites, qui devrait rapidement assécher le compte recettes, constitue une contrainte majeure à la viabilité de l'opération.

En outre, le budget total de la convention pour le financement des activités de production de semences par l'Unité de Développement des Semences du RADA, fixé à 728.904,80 €, a été consommé à hauteur de 85% au terme des deux premières années. La poursuite du financement de ces activités en années 3 et 4 nécessitera donc une réallocation de fonds.

Comme déjà mentionné plus haut, le crédit direct en intrants (semences et engrais) accordé par le projet aux producteurs privés a être abandonné fin 2007 afin de ne pas créer l'habitude et compromettre le désengagement du projet des activités de financement des campagnes de production.

En ce qui concerne le recours au crédit bancaire, la seule mise à disposition d'une ligne de crédit au niveau de la BRD ne suffit pas pour garantir l'accès des privés aux financements. L'appui aux acteurs de la filière pour la préparation / évaluation de leurs plans de financement et le suivi des projet financés est également mené à travers: i) des sessions de formation à l'élaboration et à la gestion d'un plan de financement, ainsi qu'à la gestion du crédit ii) des activités de suivi-appui-conseil en collaboration avec des structures décentralisées proches des producteurs concernés.

Qualité des semences à l'amont et à l'aval de la filière

Gestion des ressources phytogénétiques et organisation de la production des semences de souche

La production de semences de souche s'exécute au travers de la convention de financement ISAR-AFSR. Mais d'importants retards sont à signaler en ce qui concerne le dépôt des rapports financiers de l'ISAR, ce qui entraîne un report du financement de la campagne suivante et donc des difficultés d'organisation des campagnes de production.

L'écart important entre coût de production et prix de vente des semences de souche, qui devrait rapidement assécher le fonds de roulement constitué dans le cadre de la convention de financement ISAR-AFSR, constitue une contrainte importante à la viabilité de l'opération si l'ISAR n'obtient pas chaque année une dotation suffisante à partir du budget de l'Etat.

Le projet se devra de s'assurer au cours de la prochaine période de la responsabilisation effective de l'ISAR par rapport aux activités menées. En effet, le constat actuel souligne la faible prise en charge des activités et la faible sensibilisation de l'Institution à son rôle et ses responsabilités quant à la production de semences de souche, maillon pourtant essentiel à toute la filière semencière rwandaise.

Promotion de la qualité des semences commerciales

La viabilité du dispositif de promotion de la qualité des semences commerciales n'est nullement assurée au terme du projet, puisque les seules actions conduites à ce jour sont

réalisées par les APQ recrutés et financés par le projet. Leur prise en charge par la filière semencière reste à ce moment très utopique.

La durabilité des actions de contrôle et certification ne pourra être assuré qu'au travers d'un renforcement de l'équipe du RADA en charge de cette activité.

En ce qui concerne le laboratoire de contrôle de qualité et de certification des semences du RADA, sa viabilité dépendra de l'inscription annuelle d'une dotation suffisante à partir du budget de l'Etat, qui viendra en complément d'une participation financière progressive des producteurs aux frais de suivi de la qualité et de certification des semences.

7 MESURES ET RECOMMANDATIONS

7.1 Synthèse des critères d'appréciation

Critères	Code		Mesures
Efficience	B	Le projet est efficient mais certaines mesures s'imposent	Rentabilité économique des productions
Efficacité	C	Le projet doit être plus efficace	Renforcement des capacités des producteurs Amélioration de l'accès au crédit
Durabilité	C	Le projet doit être plus durable	Responsabilisation de l'ISAR Renforcement du cadre de concertation Rentabilité des productions

7.2 Recommandations

Production de semences de souche et collaboration avec l'ISAR

L'ISAR est un acteur essentiel de la filière semencière. L'obtention de semences de qualité reste subordonnée à la sélection et l'amélioration variétales, la conservation des variétés vulgarisées et la production de semences de souche qui font partie des missions de l'ISAR. Le développement de la filière et sa pérennisation ne peuvent être assurés que si la qualité des semences de souche produites par l'ISAR est garantie et que toutes les variétés disponibles sont conservées selon les normes internationales.

La production des semences de souche est répartie sur différentes stations ce qui entraîne, outre des difficultés de suivi, des surcoûts. Il est donc recommandé d'analyser la possibilité de faire des économies d'échelle en regroupant la production sur un nombre limité de sites et d'étudier la faisabilité de l'implantation d'un système d'irrigation sur l'une ou l'autre station de l'ISAR.

Une subvention directe est appliquée sur les semences de souche, le prix de cession aux opérateurs semenciers (1000 FRW/kg) ne couvrant que très partiellement les coûts de production. Il est donc de la responsabilité de l'ISAR de s'assurer qu'une dotation suffisante sera obtenue chaque année à partir du budget de l'Etat, en complément du fonds de roulement constitué dans le cadre de la convention de financement ISAR-AFSR.

Production de semences de base et collaboration avec le RADA

La convention de financement pour la production par le RADA de semences de base et certifiées est prévue, selon les termes du DTF, pour trois années.

Par rapport aux résultats attendus, tels que définis dans le DTF, il s'avère que la prise en charge par le secteur privé de la production de semences de qualité ne sera pas aussi rapide que celle attendue. Le principe de régression des superficies emblavées sur les stations du RADA et des productions qui en résultent ne pourra pas être appliqué aussi rapidement que prévu. Il en résulte que le projet entend poursuivre pendant les deux dernières années d'activités le financement des activités de production par le RADA.

Production de semences certifiées par les privés

En vue d'améliorer les conditions de transfert des activités de production vers le secteur privé tout en veillant à garantir la qualité des semences produites, il est notamment recommandé de:

- ***Améliorer le conditionnement des semences:*** actuellement les semences certifiées sont vendues sans signes distinctifs garantissant les utilisateurs sur l'origine et la qualité des semences qui leur sont proposées. Les sacs de semences et plants certifiés devraient porter une étiquette infalsifiable mentionnant la variété, le nom et la localisation du producteur, la date de la récolte, la copie ou la référence de l'attestation de certification.
- ***Mesures d'accompagnement.*** La production de semences de qualité par les privés nécessitera un appui en matière d'infrastructures et d'équipements de conditionnement et de stockage des semences. Actuellement, le conditionnement est le plus souvent manuel et le calibrage ne respecte pas toujours les normes.

Contrôle de qualité et certification des semences

Bien qu'essentiel pour assurer une production de semences de qualité, on constate que le laboratoire de contrôle de qualité et de certification des semences du RADA ne dispose pas actuellement des moyens humains et matériels pour assumer sa mission. Le déséquilibre entre le volume d'activités imposé par le développement des activités de production de semences par les privés et la capacité de contrôle du laboratoire (staff réduit à deux inspectrices) est profond.

Le fonctionnement du dispositif de contrôle et certification autonome et performant nécessite l'inscription d'une dotation annuelle suffisante à partir du budget de l'Etat, en complément des frais de certification qui devraient être imputés aux producteurs. Le renforcement du service de contrôle et de certification des semences (de base et commerciales), en personnel et en équipements, s'impose donc pour garantir la qualité des semences mises sur le marché. Certaines actions sont déjà menées par le RADA (recrutement de personnel) et par le projet (agents temporaires, construction du nouveau laboratoire, acquisition des nouveaux équipements) afin de pallier aux problèmes rencontrés.

Facilitation de l'accès aux services et systèmes de financement adaptés à la filière semencière

Les difficultés d'accès au financement du secteur bancaire constituent selon les producteurs une contrainte majeure au développement des activités de production/commercialisation de semences de qualité et à l'implication d'un plus grand nombre d'opérateurs privés. Les opérateurs économiques de la filière devraient avoir accès à des services et produits financiers répondant à leurs besoins pour développer leurs activités, dans la limite de la présentation de dossiers bancables.

Des actions ont été menées dans le courant de 2007. Il s'agira donc d'évaluer leur impact, d'identifier les contraintes encore existantes et de définir et mettre en œuvre de nouvelles actions afin d'améliorer de manière significative l'accès des producteurs privés semenciers au financement.

Cadre de concertation de la filière semencière

L'appui du projet au cadre de concertation (CC) a déjà permis d'enregistrer des résultats tangibles: circulation de l'information, fixation du prix des semences produites par les privés. La structure reste toutefois fragile (pas ou peu de ressources financières, pas de règlement intérieur) et peu visible (pas de bureau permanent).

L'accompagnement du projet et le renforcement de son appui restent indispensables pour, dans un premier temps, développer et conforter les fonctions du CC en matière de suivi

et de coordination de la filière, d'animation des négociations internes à la profession, de mécanismes de détermination des prix, de gestion des ressources financières (cotisations et prélèvements) en vue de garantir l'autonomie financière de la structure.

La réussite et la pérennisation du CC dépendra entre autres du bon fonctionnement de ses organes statutaires (Comité exécutif et Assemblée générale) et de la vie associative qu'il pourra effectivement développer en son sein. L'acquisition d'un siège physique semble nécessaire pour assurer une visibilité au CC et pour garantir son autonomie de gestion et d'action. Une personne ressource, recrutée par le CC, devrait y être affectée (dans un premier temps à temps partiel) pour remplir les fonctions de secrétaire exécutif.

8 NOUVEAU PLANNING (ANNEE N+1) (MAX. 4 PAGES)

8.1 Planning des activités de l'année N+1

				Q1-2008			Q2-2008			Q3-2008			Q4-2008		
Code DTF	**Activités**			**Jan**	**Fev**	**Mar**	**Avr**	**Mai**	**Jun**	**Jui**	**Aoû**	**Sep**	**Oct**	**Nov**	**Déc**
A. Renforcement du cadre institutionnel et organisationnel															
A.1. Le cadre de concertation de tous les acteurs est opérationnel															
A.1.1	**Installer la cellule d'appui à la filière semencière au sein du SNS**	fonctionnement de la cellule	communications téléphoniques + internet												
		gestion d'une bibliothèque													
		formations personnel RADA	personnel RADA (contrôle qualité / technologies semencières)												
			SAGE / gestion des stocks												
A.1.4	**Appuyer l'organisation des différentes sessions des cadres de concertation**	appui aux sessions du cadre de concertation	AG et CE + représent. régionales												
			commissions techniques												
			fonctionnement CCAFSR												
		secrétariat permanent	suivi-appui-conseil (mise en place, suivi, fonctionnement, formation)												
A.1.5	**Intégrer les différents niveaux de concertation dans un cadre formel d'organisation de l'interprofession semencière**	consultance	élaboration textes (R.I. et statuts)												
A.1.6	**Faire élaborer des propositions d'appui au secteur privé semencier**	consultance : réflexion et élaboration des propositions en collaboration avec les acteurs													
A.1.7	**Organiser des journées de réflexion et des visites d'échange**	voyage d'étude au profit des producteurs semenciers													
		participation à l'agri-show													
		activités diverses													

Code DTF	Activités			Q1-2008			Q2-2008			Q3-2008			Q4-2008		
				Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jun	Jui	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc
A.2 Le système d'information de la filière semencière est opérationnel															
A.2.1 A.2.2	**Apporter un appui à l'enregistrement des producteurs privés de semences et plants certifiés ainsi qu'au système de déclaration**	conception d'un programme informatique d'encodage des données récoltées au niveau du Service Contrôle et Certification													
A.2.3	**Apporter un appui à la diffusion des fiches d'identité variétale**	Edition et multiplication de fiches d'identité variétale au profit des producteurs privés de semences													
A.2.5	**Appuyer la mise en place du système d'information (SGI)**	acquisition d'équipement pour la cellule de gestion du SGI (imprimantes, logiciel SIG, divers)													
		mise à jour périodique de la base de données du SGI													
		Mise en place du réseau relais locaux du SGI	séance d'info/formation												
			éqpmt diffusion info (réseau)												
		Création et mise à jour d'un site WEB													
A.2.6	**Contribuer au suivi et à l'amélioration de la mise en œuvre du système d'information**	mission de backstopping afin d'évaluer l'efficacité du système mis en place et d'apporter les modifications nécessaires													
A.2.7	**Concevoir et appuyer la diffusion d'une lettre d'information sur la filière semencière**	Rédaction, édition et multiplication de la lettre d'information de la filière semencière (Imbuto Nziza) / 4 numéros													
A.3 Le cadre législatif et réglementaire est connu et opérationnel															
A.3.2	**Elaborer des manuels et des brochures sur les normes en matière de production semencière**	Fiches techniques de production de semences de qualité	édition et multiplication, ensuite diffusion auprès des acteurs concernés												
A.3.3 A.3.4	**Appuyer le système de suivi de mise en œuvre des Arrêtés en vue de leur meilleure adaptation aux conditions locales de production**	Catalogue	élaboration, impression et multiplication												
			mise à jour												
		Comité d'homologation	mise en place et appui à la réalisation des réunions												
A.3.5	**Réaliser une étude relative à l'élaboration d'un Plan d'Action Semencier**	Réalisation d'une mission internationale pour l'élaboration du Plan d'Action Semencier													

Code DTF	Activités			Q1-2008			Q2-2008			Q3-2008			Q4-2008		
				Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jun	Jui	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc

B. La production de semences par le secteur privé est renforcée

B.1 La production de semences est assurée par le secteur privé en quantité et qualité

B.1.3	**Appuyer le renforcement de la qualité des services et prestations à délivrer aux producteurs privés de semences**	Réalisation d'une session de formation de formateurs (thème: organisation et gestion coopérative)													
B.1.5	**Mettre en œuvre le programme d'appui aux producteurs privés de semences**	formations des producteurs privés	organisation et réalisation de sessions de formation (techniques de production et organisation)												
		suivi-appui-conseil domaine gestion et organisation des OP													
		appui à l'acquisition d'équipements	fonds de subvention (50% projet / 50% bénéficiaire)												
		Réalisation d'un film pédagogique à destination des producteurs privés de semences													
		formation des agronomes de districts	technologies semencières												
B.1.6	**Renforcement des infrastructures du RADA**	Construction d'un hangar de stockage	élaboration du cahier des charges : appel d'offres												
			construction												
B.1.7	**Procéder à l'évaluation régulière de l'impact de l'appui apporté aux producteurs privés de semences**	Réaliser une mission de consultance en vue d'évaluer l'impact des actions du projet envers les producteurs semenciers et de proposer les améliorations													

B.2 Amélioration de la sécurité alimentaire

B.2.2	**Identifier et formuler des actions favorisant la sécurité alimentaire des populations vulnérables**	Formulation d'actions visant à améliorer l'accessibilité aux semences sur base des résultats des ateliers de réflexion													
B.2.3	**Mettre en œuvre les appuis nécessaires à la mise en œuvre des actions formulées**	Mise en œuvre des actions formulées													

Code DTF	Activités			Q1-2008			Q2-2008			Q3-2008			Q4-2008		
				Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jun	Jui	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc
B.3 Mise en place d'instruments financiers adaptés															
B.3.2 B.3.4	**Mettre en place les instruments techniques de renforcement de l'accès au crédit (élaboration des dossiers de financement)**	suivi-appui-conseil des producteurs semenciers : élaboration de dossiers bancables et gestion des crédits octroyés													
		formation des nouveaux producteurs agréés													
B.3.6	**Mettre en œuvre un cadre conventionnel pour le financement des activités de production du SNS durant la phase de transition**	Mise en œuvre de la convention de financement des activités de production en semences de qualité du RADA	Financement et suivi campagne 08A												
			Financement et suivi campagne 08B												
			Financement et suivi campagne 09A												
C. La qualité est assurée en amont et en aval de la filière															
C.1 La gestion de l'ISAR est sadaptée à la demande de la filière															
C.1.1	**Doter l'ISAR d'un fonds de roulement pour la production de semences de souche**	Mise en œuvre de la convention de financement des activités de production en semences de qualité de l'ISAR	Financement et suivi campagne 08A												
			Financement et suivi campagne 08B												
			Financement et suivi campagne 09A												
C.1.2	**Renforcer les infrastructures en matière de conservation et gestion des ressources phytogénétiques**	Construction du bâtiment qui abritera la banque de gènes	élaboration du cahier des charges et appel d'offres												
			construction du bâtiment												
C.1.3	**Renforcer l'équipement du laboratoire de contrôle des semences**	équipement du labo et banque de gènes	élaboration DAO / lancement												
			acquisition												
C.1.5	**Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation du personnel concerné par les activités d'appui du projet**	Mise en œuvre du programme de formation	formation long terme (année acad. 07-08)												
C.1.7	**Améliorer et diffuser les fiches d'identité variétale**	Mise à jour, élaboration, multiplication des fiches d'identité variétale													

Code DTF	Activités			Q1-2008			Q2-2008			Q3-2008			Q4-2008		
				Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jun	Jui	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc
C.2 Promotion de la qualité des semences commerciales															
C.2.2	**Elaborer les manuels de procédure pour l'appui à la promotion de la qualité pour le contrôle au champ, le suivi des opérations post-récolte et les contrôles au laboratoire**	Elaboration des manuels de procédures, édition et multiplication													
C.2.4	**Equiper et faire fonctionner les Cellules Régionales de Promotion de la Qualité des Semences**	prise en charge des cellules de promotion de la qualité													
C.2.7	**Renforcer les fonctions de promotion de la qualité au sein du SNS**	Renforcement de l'équipe du Service Contrôle et Certification													
		Construction du nouveau laboratoire de contrôle et certification à Rubilizi	élaboration du cahier des charges												
			construction												
		Acquisition de l'équipement du laboratoire	Appels d'offres et commandes												
			Acquisition												
	Prise en charge du personnel du projet														
	Frais bancaires														

8.2 Planning financier de l'année N+1

Ligne budgétaire	Cogestion / Régie	Budget	Dépenses au 31/12/07	Solde au 31/12/07	Planification financière année 2008					Solde théorique fin 2008	Pourcentage d'exécution théo fin 2008
					Q1-2008	Q2-2008	Q3-2008	Q4-2008	Année 2008		
A Cadre institutionnel et organisationnel renforcé		**579 022**	**219 316**	**359 706**	**55 468**	**39 314**	**15 364**	**57 021**	**167 167**	**192 539**	**67%**
01 Cadre de concertation de tous les acteurs opérationnel		**379 225**	**178 906**	**200 319**	**16 262**	**35 575**	**12 152**	**12 500**	**76 489**	**123 830**	**67%**
01 Installer cellule d'appui à la filière au sein du SNS	COGEST	220 216	108 959	111 257	3 300	31 667	3 300	3 000	41 267	69 990	68%
02 Identifier les acteurs pour chaque espèce et chaque province	COGEST	9 246	9 246	0	0	0	0	0	0	0	100%
03 Définir le fonctionnement des cadres de concertation	COGEST	6 087	6 087	0	0	0	0	0	0	0	100%
04 Appuyer le fonctionnement des cadres de concertation	COGEST	80 331	45 886	34 445	6 866	2 059	7 003	2 000	17 928	16 517	79%
05 Intégrer les niveaux de concertation dans un cadre formel	COGEST	5 528	1 831	3 697	2 740	0	0	0	2 740	957	83%
06 Faire élaborer des propositions d'appui au secteur privé	COGEST	18 380	0	18 380	1 507	1 370	0	0	2 877	15 503	16%
07 Organiser des réféxions et des échanges	COGEST	39 437	6 897	32 540	1 849	479	1 849	7 500	11 677	20 863	47%
08 Etudier l'organisation des fonctions critiques de la filière	COGEST	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
02 Système d'information au sein de la filière opérationnel		**114 190**	**32 244**	**81 946**	**13 863**	**3 739**	**2 527**	**30 771**	**50 900**	**31 046**	**73%**
01 Appuyer l'enregistrement des producteurs privés	COGEST	9 128	622	8 506	3 425	0	0	0	3 425	5 081	44%
02 Appuyer un système de déclaration annuelle d'activités	COGEST	9 128	0	9 128	6 849	0	0	0	6 849	2 279	75%
03 Appuer la diffusion des fiches d'identité variétale	COGEST	7 923	51	7 872	1 370	0	0	5 000	6 370	1 502	81%
04 Concevoir le système d'information	COGEST	26 321	26 321	0	0	0	0	0	0	0	100%
05 Appuyer la mise en place du système d'information	COGEST	36 690	2 475	34 215	603	2 123	911	10 000	13 637	20 578	44%
06 Appuyer le suivi et l'amélioration du système d'information	COGEST	14 155	0	14 155	0	0	0	14 155	14 155	0	100%
07 Diffuser une lettre d'information sur la filière semencière	COGEST	10 845	2 775	8 070	1 616	1 616	1 616	1 616	6 464	1 606	85%
03 Cadre législatif et réglementaire connu et opérationnel		**85 607**	**8 166**	**77 441**	**25 343**	**0**	**685**	**13 750**	**39 778**	**37 663**	**56%**
01 Appuyer le SNS pour promulguer les arr^étés d'application	COGEST	3 239	749	2 490	0	0	0	1 500	1 500	990	69%
02 Elaborer manuels et brochures sur les normes semencières	COGEST	19 930	3 978	15 952	0	0	0	2 250	2 250	13 702	31%
03 Appuyer le suivi de l'application des arrêtés d'exécution	COGEST	23 125	0	23 125	685	0	685	10 000	11 370	11 755	49%
04 Mettre en place un système d'homologation des variétés	COGEST	7 508	3 388	4 120	0	0	0	0	0	4 120	45%
05 Etudier les modes d'élaboration d'un Plan d'Action Semencier	COGEST	31 805	51	31 754	24 658	0	0	0	24 658	7 096	78%
B Production par le secteur privé renforcée		**2 406 948**	**1 321 444**	**1 085 504**	**136 919**	**102 637**	**48 904**	**247 000**	**535 460**	**550 044**	**77%**
01 Production (qualité et quantité) assurée par le secteur privé		**554 933**	**171 505**	**383 428**	**36 234**	**69 075**	**38 630**	**50 000**	**193 939**	**189 489**	**66%**
01 Inventorier les services à fournir aux producteurs	COGEST	10 633	10 633	0	0	0	0	0	0	0	100%
02 Evaluer l'offre de ces services	COGEST	103	103	0	0	0	0	0	0	0	100%
03 Renforcer la qualité de ces services	COGEST	24 648	19 477	5 171	2 740	0	0	2 000	4 740	431	98%
04 Mettre en place les procédures d'accès aux services	COGEST	10 704	0	10 704	1 370	0	0	0	1 370	9 334	13%
05 Appuyer les producteurs privés de semences	COGEST	124 338	8 699	115 639	4 110	10 616	10 616	25 000	50 342	65 297	47%
06 Organiser des formations au profit du secteur privé	COGEST	347 817	132 593	215 224	28 014	55 719	28 014	20 000	131 747	83 477	76%
07 Evaluer régulièrement l'impact de l'aide au secteur privé	COGEST	36 690	0	36 690	0	2 740	0	3 000	5 740	30 950	16%
02 Sécurité alimentaire améliorée		**264 648**	**55 993**	**208 655**	**1 370**	**0**	**6 849**	**52 000**	**60 219**	**148 436**	**44%**
01 Organiser la réflexion sur la sécurité alimentaire	COGEST	52 817	9 914	42 903	0	0	0	0	0	42 903	19%
02 Formuler des actions visant à accroître la sécurité alimentaire	COGEST	12 817	0	12 817	1 370	0	0	2 000	3 370	9 447	26%
03 Appuyer la mise en oeuvre de certaines actions formulées	COGEST	100 000	46 079	53 921	0	0	6 849	50 000	56 849	-2 928	103%
04 Suivre les actions et élaborer une stratégie globale	COGEST	89 014	0	89 014	0	0	0	0	0	89 014	0%
05 Contribuer à la mise en oeuvre de la stratégie globale	COGEST	10 000	0	10 000	0	0	0	0	0	10 000	0%

Ligne budgétaire	Cogestion / Régie	Budget	Dépenses au 31/12/07	Solde au 31/12/07	Planification financière année 2008					Solde théorique fin 2008	Pourcentage d'exécution théo fin 2008
					Q1-2008	Q2-2008	Q3-2008	Q4-2008	Année 2008		
03 Instruments financiers adaptés au contexte opérationnels		**1 587 367**	**1 093 946**	**493 421**	**99 315**	**33 562**	**3 425**	**145 000**	**281 302**	**212 119**	**87%**
01 Etudier l'accès au crédit des producteurs privés	COGEST	32 180	20 803	11 377	0	0	0	0	0	11 377	65%
02 Installer des outils techniques d'accès au crédit	COGEST	126 268	43 232	83 036	3 425	3 425	0	10 000	16 850	66 186	48%
03 Installer des outils financiers d'accès au crédit	COGEST	316 901	316 901	0	0	0	0	0	0	0	100%
04 Installer système de suivi des producteurs	COGEST	26 620	294	26 326	0	0	3 425	10 000	13 425	12 901	52%
05 Pérenniser les outils techniques et financiers	COGEST	19 204	0	19 204	0	0	0	0	0	19 204	0%
06 Installer un cadre conventionnel pour le financement	COGEST	1 066 194	712 716	353 478	95 890	30 137	0	125 000	251 027	102 451	90%
C Qualité assurée en amont et aval de la filière		**1 552 272**	**278 972**	**1 273 300**	**104 788**	**246 445**	**201 856**	**324 500**	**877 589**	**395 711**	**75%**
01 Gestion de l'ISAR adaptée à la demande de la filière		**955 133**	**206 737**	**748 396**	**33 959**	**125 808**	**88 822**	**246 000**	**494 589**	**253 807**	**73%**
01 Doter l'ISAR d'un fonds de roulement pour la production	COGEST	113 682	60 680	53 002	30 137	9 589	0	0	39 726	13 276	88%
02 Renforcer les infrastructures	COGEST	300 000	12 365	287 635	0	113 082	58 288	58 000	229 370	58 265	81%
03 Equiper le laboratoire de contrôle des semences	COGEST	150 000	0	150 000	0	0	27 397	122 500	149 897	103	100%
04 Renforcer les équipements de production	COGEST	118 000	9 309	108 691	0	0	0	50 000	50 000	58 691	50%
05 Formation du personnel	COGEST	200 000	123 151	76 849	3 000	3 000	3 000	10 000	19 000	57 849	71%
06 Constituer des dossiers signalétiques des variétés distribuées	COGEST	20 000	0	20 000	0	0	0	0	0	20 000	0%
07 Améliorer et diffuser les fiches d'identité variétale	COGEST	40 000	1 232	38 768	137	137	137	3 500	3 911	34 857	13%
08 Organiser des journées d'information pour les acteurs	COGEST	13 451	0	13 451	685	0	0	2 000	2 685	10 766	20%
02 Promotion de la qualité des semences commerciales faite		**597 140**	**72 235**	**524 905**	**70 829**	**120 637**	**113 034**	**78 500**	**383 000**	**141 905**	**76%**
01 Concevoir le système décentralisé de promotion	COGEST	5 528	0	5 528	0	0	0	0	0	5 528	0%
02 Elaborer les manuels de procédure d'appui	COGEST	9 930	2 093	7 837	1 370	0	0	2 500	3 870	3 967	60%
03 Recruter et former le personnel en charge de la promotion	COGEST	10 000	1 979	8 021	1 479	1 370	1 370	0	4 219	3 802	62%
04 Equiper et faire fonctionner les cellules	COGEST	132 600	39 633	92 967	5 829	5 897	5 897	6 000	23 623	69 344	48%
05 Assurer le suivi du système et l'évaluation de son impact	COGEST	25 634	0	25 634	2 055	0	0	0	2 055	23 579	8%
06 Mettre en oeuvre le financement des cellules	COGEST	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
07 Renforcer la promotion de la qualité au niveau du SNS	COGEST	413 448	28 530	384 918	60 096	113 370	105 767	70 000	349 233	35 685	91%
Z Moyens généraux		**2 195 562**	**811 034**	**1 384 528**	**74 589**	**80 325**	**88 826**	**91 826**	**335 566**	**1 048 962**	**52%**
01 Moyens généraux		**2 195 562**	**811 034**	**1 384 528**	**74 589**	**80 325**	**88 826**	**91 826**	**335 566**	**1 048 962**	**52%**
01 AT cellule des fonctions critiques de la filière	REGIE	674 000	339 282	334 718	25 500	25 500	25 500	25 500	102 000	232 718	65%
02 AT gestion des ressources phytogénétiques à l'ISAR	REGIE	520 000	184 381	335 619	25 500	25 500	25 500	25 500	102 000	233 619	55%
03 Expertises internationales ou nationales de courte durée	REGIE	328 000	77 419	250 581	8 525	0	0	0	8 525	242 056	26%
04 Frais de missions experts	REGIE	48 400	11 776	36 624	945	945	945	945	3 780	32 844	32%
05 Moyens logistiques, équipement et fonctionnement AT	REGIE	144 330	80 607	63 723	2 551	2 550	2 550	2 550	10 201	53 522	63%
06 Monitoring et suivi technique CTB	REGIE	5 500	1 060	4 440	0	0	0	3 000	3 000	1 440	74%
07 Audits de fonctionnement	REGIE	30 000	0	30 000	2 740	0	0	0	2 740	27 260	9%
08 Evaluations à mi-parcours et finale	REGIE	46 500	21 452	25 048	0	0	0	0	0	25 048	46%
09 Moyens logistiques et primes Directeur National	COGEST	68 465	20 169	48 296	1 189	1 189	1 190	1 190	4 758	43 538	36%
10 Salaires personnel cellule des fonctions critiques	COGEST	105 442	52 536	52 906	7 208	7 210	7 210	7 210	28 838	24 068	77%
11 Imprévus	REGIE	24 926	671	24 255	410	410	410	410	1 640	22 615	9%
12 Frais bancaires	COGEST	0	708	-708	21	21	21	21	84	-792	792000%
13 TVA cogestion	COGEST	0	20 504	-20 504	0	0	0	0	0	-20 504	205040000%
14 TVA régie	REGIE	0	469	-469	0	0	0	0	0	-469	4690000%
15 AT techniques de production semencière	REGIE	200 000	0	200 000	0	17 000	25 500	25 500	68 000	132 000	34%
TOTAUX	**REGIE**	**2 021 656**	**717 117**	**1 304 539**	**66 171**	**71 905**	**80 405**	**83 405**	**301 886**	**1 002 653**	**50%**
	COGESTION	**4 712 149**	**1 913 649**	**2 798 500**	**305 593**	**396 816**	**274 545**	**636 942**	**1 613 896**	**1 184 604**	**75%**
		6 733 804	**2 630 766**	**4 103 038**	**371 764**	**468 721**	**354 950**	**720 347**	**1 915 782**	**2 187 256**	**68%**

9 CONCLUSIONS

9.1 Activités et Finances

Par rapport aux années antérieures, la performance du projet en matière d'exécution financière s'est accrue (92%) bien que l'on note de grandes variations à l'intérieure des lignes budgétaires. Ces variations s'expliquent par d'importants reports de certaines activités programmées mais également par des sur-budgétisations ou des sous- budgétisations de certaines lignes budgétaires lors de la formulation du projet. Certaines réallocations budgétaires ont été réalisées et se poursuivront au cours de l'année 2008.

9.2 Critères de suivi

9.2.1 Efficience

Dans l'ensemble, il serait erroné de parler de l'efficience du projet d'une année à l'autre, ce critère devant être considéré à la fin du projet en l'analysant par rapport à l'atteinte des objectifs fixés. Bien que certaines activités aient été menées avec plus d'efficience que d'autres, nous pouvons dire que le projet est moyennement efficient et prendre l'engagement d'améliorer cette efficience.

9.2.2 Efficacité

L'analyse de l'état d'avancement des activités montre que l'objectif spécifique du projet est loin d'être atteint que ce soit en terme de volumes de semences produites qu'en terme de prise en charge par le secteur privé des activités de production et des commercialisation des semences et parallèlement du retrait progressif de l'Etat dans ces activités.

Cela découle d'une part des objectifs fixés très haut lors de la formulation du projet et d'autre part du secteur agricole en général qui est, jusqu'à présent, caractérisé par des risques imprévisibles et non contrôlables conduisant à la méfiance des investisseurs et des sociétés d'assurance.

Des ajustements sont donc nécessaires et une nouvelle phase du projet s'avère incontournable.

9.2.3 Durabilité

Les stratégies adoptées par le projet conduisent vers une certaine durabilité des activités car les producteurs privés impliqués dans les activités de production et de commercialisation des semences s'y engagent librement en homme d'affaires qui visent un profit. Cela les conduit à vouloir rentabiliser leurs activités et à améliorer progressivement leur chiffres d'affaires.

Aussi des formations en techniques de production et en gestion de leurs exploitations et des crédits bancaires (s'il y en a) leur permettent de bâtir des bases solides pour la conduite de leurs activités, ce qui confère à celles-ci une certaine durabilité.

Toutefois, l'insuffisance des capitaux investis, le manque d'engouement des banques à l'octroi des crédits dans un secteur à haut risque, le pouvoir d'achat limité des agriculteurs et leur dépendance aux institutions/organisations de bienfaisance qui se voient obligées de distribuer gratuitement des semences, constituent un handicap à la pérennisation des actions de production et de distribution des semences par le secteur privé.

Une table ronde groupant tous les intervenants directs et indirects de la filière semencière s'avère nécessaire pour définir les orientations et développer des stratégies complémentaires à celles mises en œuvre par le projet afin d'améliorer la durabilité des interventions dans le secteur semencier.

9.3 Avis de la SMCL sur les recommandations

9.3.1 Recommandations relatives au planning des activités

9.3.2 Recommandations relatives au planning financier

9.3.3 Recommandations relatives au Cadre logique

9.3.4 Autres recommandations